

Procès-verbal de la session

extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 22 décembre 2008 à 20h10 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Céline Daigneault, district 4
Madame Josée Bélanger, district 5
Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général.

☞ Rituel du Conseil

☞ Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour session extraordinaire du 22 décembre 2008

☞ ☞ ☞ ☞
Point 1)

08-12X-629 Ouverture de l'assemblée

Point 2)

2.1

08-12X-630 Adoption de l'ordre du jour du 22 décembre 2008

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Point 3)

3.1

08-12X-631 Approbation des bons de commande

3.2

08-12X-632 Acquisition des immeubles situés aux abords du puits Hélène

SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Point 4)

TRAVAUX PUBLICS

Point 5)

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Point 7)

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1

08-12X-633 Mandat à la directrice du service des loisirs à préparer un projet d'appel d'offre pour l'obtention d'un service de brigadier.

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)
08-12X-634 Levée de l'assemblée extraordinaire du 22 décembre 2008

Point 1)
08-12X-629 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)
08-12X-630 Adoption de l'ordre du jour du 22 décembre 2008

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Point 3

3.1

08-12X-631 *Approbation des bons de commande*

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le Conseil reporte ce point à une assemblée ultérieure.

ADOPTÉE

3.2

08-12X-632 *Acquisition des immeubles aux abords du puits Hélène*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en processus d'acquisition des immeubles qui abritent le puits Hélène;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Terre des Jeunes réclame une compensation mensuelle le temps de finaliser la transaction;

En conséquence,

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité paie à la Fondation Terre des Jeunes un montant de 1000\$ par mois à titre de compensation pour les frais d'occupation à partir du mois de juillet 2007.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Point 4)

TRAVAUX PUBLICS

Point 5)

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Point 7)

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1

08-12X-633 *Mandat à la directrice du service des loisirs à préparer un projet d'appel d'offre pour l'obtention d'un service de brigadier.*

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité mandate la directrice des loisirs à préparer un projet d'appel d'offre pour l'obtention d'un service de brigadier scolaire.

ADOPTÉE

<i>Période de questions et levée de l'assemblée</i>
--

Point 9) *Période de questions*

Point 10)

08-12X-634 *Levée de l'assemblée extraordinaire du 22 décembre 2008*

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la levée de l'assemblée extraordinaire du 22 décembre 2008 est levée à 20h.50.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Sec.trés./directeur général